

Le 23 mars 2015

**DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL**  
**ENGLISH VERSION**

**Le rôle des secrétaires généraux<sup>1</sup>  
des commissions scolaires**

<sup>1</sup> Dans ce document, le genre masculin est utilisé comme générique, dans le seul but de ne pas alourdir le texte.



**Un rôle à multiples facettes**

Gardiens du respect de l'application des lois et de la vie corporative de l'organisation, les cadres des services du secrétariat général et des communications assurent le soutien aux instances politiques et administratives, notamment la présidence, le conseil des commissaires, le comité exécutif, le comité de parents, les conseils d'établissement et les directions d'établissement.

Ils agissent à titre d'experts dans les contrats et ententes, les assurances, la gestion des documents et de l'information et les communications.

**Rôle-conseil**

Les secrétaires généraux sont appelés à assister les gestionnaires dans l'élaboration de politiques et cadres de gestion, la planification stratégique, la reddition de comptes et la gestion des plaintes.

**Démocratie scolaire**

Les cadres des services du secrétariat général des commissions scolaires sont responsables du processus électoral des membres du conseil des commissaires, du comité exécutif et du comité de parents.

En plus d'assurer la formation des élus, ils préparent et voient au fonctionnement des séances du conseil des commissaires et du comité exécutif en préparant les avis de convocation, les cahiers d'étude des dossiers, les procès-verbaux et en assurant le suivi des décisions.

Ils diffusent les décisions adoptées par les instances politiques auprès des personnes concernées. Ils supervisent également la publication des avis publics et mènent les consultations de la population.

### **Affaires juridiques**

Les cadres des services du secrétariat général des commissions scolaires veillent à l'application des lois, entre autres de la *Loi sur l'instruction publique*, de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* et de la *Loi sur les élections scolaires*.

Ils collaborent et élaborent les politiques et les règlements de la commission scolaire en plus d'en assurer la publication et la conservation. Ils doivent, entre autres, s'assurer de la rigueur des décisions en procédant à des études, des analyses, des recherches juridiques ou en consultant des experts sur les questions pertinentes aux activités de la commission scolaire.

Ils assistent également les directions d'établissement pour prévenir et régler les litiges au meilleur des intérêts de la commission scolaire et des élèves. Lorsque nécessaire, ils voient au suivi des dossiers litigieux confiés à des procureurs externes et peuvent représenter, à l'occasion, la commission scolaire devant les tribunaux civils ou administratifs tels que la Commission d'accès à l'information du Québec ou la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse.

### **Gestion documentaire**

Les secrétaires généraux ont la garde des documents officiels suivants : registres de procès-verbaux, résolutions, politiques et règlements.

Ils assument les responsabilités de la gestion documentaire dans le respect de la *Loi sur les archives*, notamment quant à l'élaboration, la mise à jour et l'application du plan de classification et du calendrier de conservation des documents de la commission scolaire.

### **Gestion des cas difficiles et des plaintes**

Les milieux scolaires doivent gérer leur lot de cas difficiles reliés aux problèmes de comportements d'élèves, d'employés ou même de parents. Lorsque possible, les secrétaires généraux essaient de résoudre le problème à la source et servent de médiateurs pour régler à l'amiable.

De plus, ils peuvent agir à titre de responsables de la gestion des plaintes pour la commission scolaire et faire le suivi auprès du protecteur de l'élève. Ils assistent les parents et les élèves dans leur demande de révision et le traitement de leur plainte. Ils feront le suivi par la suite.

### **Communications**

Plusieurs secrétaires généraux sont également responsables des communications de la commission scolaire.

En plus de s'occuper de la publicité et de la promotion de la commission scolaire, ils sont chargés des relations avec les médias et de la diffusion de l'information ainsi que de la rédaction et la publication du rapport annuel.

Dans le cadre de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, ils se voient habituellement déléguer la responsabilité de traiter les demandes. Il faut savoir que la personne à qui l'on confie ce mandat l'exerce en toute indépendance et en accord avec l'esprit de cette loi.

Ils collaborent également à l'élaboration des contenus et de la mise à jour des sites Internet, intranet et du portail de la commission scolaire.

Du côté des relations internes, en plus de leur rôle-conseil auprès des directions d'établissement et des différentes instances de la commission scolaire, ils organisent les activités de reconnaissance et les gestes de témoignage lors d'événements spéciaux comme les salons éducatifs, les soirées des retraités et les galas d'excellence des élèves.

### Conclusion

Les secrétaires généraux jouent un rôle-conseil déterminant au sein des commissions scolaires en apportant un support et une expertise au regard du respect de l'application des lois et règlements et politiques d'une commission scolaire.



**SSQ** Services  
mobiles

Faites vos réclamations à partir de votre  
téléphone intelligent!  
[www.ssq.ca/mobile](http://www.ssq.ca/mobile)



Grâce à votre groupe, vous économisez plus sur  
vos assurances auto, habitation et entreprise  
Obtenez vos tarifs de groupe exclusifs !

  
laPersonnelle

#### Équipe de production

**Rédaction:** Conseil de la CP des services du secrétariat général et des communications

**Collaboration à la rédaction:** Suzanne Lily Roy

**Coordination, révision et mise en page:** Lyne Lagacé

**Réalisation et diffusion:** AQCS

[aqcs.ca](http://aqcs.ca)

*Les cadres scolaires sont un rouage essentiel du réseau québécois de l'éducation.*

1195, avenue Lavigerie, bureau 170, Québec (Québec) G1V 4N3  
Téléphone : 418 654-0014 Télécopieur : 418 654-1719 [aqcs.ca](http://aqcs.ca)